

Jeunes pauvres : quelles mesures et définitions ?

La stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté annoncée par le gouvernement en 2018 pose clairement la nécessité d'agir envers les jeunes, qui en sont les « premières victimes ». Mais, comment identifier les jeunes pauvres ? La notion de pauvreté, qui peut sembler évidente, a en réalité des frontières floues. Multidimensionnelle, elle peut se mesurer à la fois dans les esprits (s'estimer ou être vu comme pauvre), dans les poches (ressources) et dans les textes (droits) [Damon, 2016]. Néanmoins, ces définitions de la pauvreté rencontrent des limites lorsqu'il s'agit de les appliquer aux jeunes, et donnent à voir certains enjeux qui sous-tendent l'élaboration d'une catégorie de « jeunes pauvres ».

UNE APPROCHE DE LA PAUVRETÉ PAR LES PRIVATIONS

Une définition, intuitive, de la pauvreté consiste à l'associer à l'impossibilité de vivre dignement, c'est-à-dire de se nourrir, de se vêtir, de se loger, etc. Cette pauvreté, dite absolue, est invariable dans le temps, et disjointe de la richesse globale de la société. Concrètement, il s'agit, le plus souvent, de déterminer un panier de biens permettant d'accéder à un « minimum décent », un ménage étant considéré comme pauvre lorsque ses ressources sont insuffisantes pour couvrir le coût de ce panier. Cette approche est peu mobilisée en France et les quelques travaux existants (budgets de référence de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale [ONPES] par exemple) ne tiennent pas compte des situations juvéniles.

Une autre manière d'approcher la pauvreté consiste à s'intéresser aux conditions de vie, et plus particulièrement à l'exclusion de certaines normes de consommation. Le taux de pauvreté en conditions de vie d'Eurostat mesure l'incapacité à couvrir au moins trois dépenses parmi neuf listées. Il est de 14 % pour les 16-24 ans contre 11 % pour la population totale : à première vue, les jeunes adultes ne souffrent pas davantage de privations. Toutefois, ce type d'indicateur repose en partie sur le jugement des ménages vis-à-vis de leur propre situation (« pouvoir chauffer son logement », « faire face à des dépenses imprévues », etc.). D'ailleurs, l'examen du sentiment de pauvreté exprimé par les jeunes aboutit à un constat similaire. En 2018, d'après le baromètre d'opinion de la DREES, ce sentiment est comparable chez les jeunes (19 % parmi les 18-34 ans) et chez l'ensemble des résidents en France métropolitaine (18 %). Ainsi, les jeunes n'ont pas l'impression d'endurer plus de privations matérielles, soit parce qu'ils bénéficient d'un certain confort, soit parce qu'ils s'accommodent de privations jugées temporaires.

Interrogés sur le montant minimal pour qu'une personne puisse vivre, ou pour que leur propre ménage puisse « joindre les deux bouts », les 18-34 ans donnent, en moyenne, une valeur inférieure à celle proposée

par les individus des autres tranches d'âges (Grobon, 2014). En fin de compte, la notion de « minimum décent » et la mesure de la pauvreté doivent être adaptées aux spécificités des modes de vie juvéniles. Selon leur situation, les jeunes n'ont pas les mêmes types de dépenses, et donc pas les mêmes besoins ou priorités. C'est par exemple le cas pour les étudiants (Véro, Werquin, 1997).

UNE JEUNESSE PARTICULIÈREMENT TOUCHÉE PAR LA PAUVRETÉ MONÉTAIRE

La pauvreté est la plupart du temps appréhendée d'une manière relative, « l'indispensable » n'étant pas une notion universelle. Dans une société, les pauvres sont ceux ou celles qui vivent avec moins que la majorité de la population. Le taux de pauvreté monétaire relative est un indicateur classique : les ménages sont considérés comme pauvres dès lors qu'ils ont des revenus inférieurs à un certain seuil qui équivaut conventionnellement à 60 % du niveau de vie médian¹. La pauvreté monétaire touche davantage les jeunes : en 2017, 20 % des 18-29 ans, soit près de 1,7 million de jeunes, ont un niveau de vie mensuel inférieur à 1 041 euros contre 14 % des personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont la personne de référence n'est pas étudiante. Par ailleurs, cet indicateur donne à voir un rajeunissement de la population pauvre : en 40 ans, ce taux a été divisé par deux pour les plus de 65 ans tandis qu'il a été multiplié par deux pour les moins de 25 ans (Damon, 2016).

Ces difficultés monétaires accrues observées chez les jeunes sont d'autant plus préoccupantes que le nombre de jeunes pauvres apparaît sous-estimé. Effectivement certains individus, vivant dans une grande pauvreté (dans la rue, des squats, bidonvilles, etc.) ne sont pas comptabilisés. Or, ces « invisibles des statistiques » (Observatoire des inégalités, 2018) sont plutôt jeunes. Plus d'un jeune âgé de 18 à 24 ans sur deux accueilli par le Secours catholique vit dans un habitat instable :

1. Le niveau de vie médian partage la population française métropolitaine en deux : en 2017, une moitié dispose de moins de 1 735 euros mensuels tandis que l'autre a des revenus supérieurs.

c'est le cas de près d'un tiers des 25-34 ans (Secours catholique-Caritas, 2017). D'autres populations juvéniles ne sont pas prises en compte dans ce calcul du fait des caractéristiques des données fiscales sur lesquelles il repose : les ménages dont la personne de référence est étudiante et les jeunes vivant en communauté (internat, foyer etc.) .

Évaluer le niveau de vie des jeunes suppose d'avoir une connaissance suffisamment précise de leurs ressources. Or cette opération s'avère problématique car les données fiscales habituellement mobilisées sont incomplètes pour les jeunes : certains de leurs revenus ne sont pas imposables, donc non retracés administrativement (salaires faibles ou issus d'un apprentissage notamment), et d'autres ne sont pas systématiquement déclarés (revenus issus de petits « jobs »). De plus, les aides parentales sont ignorées, alors qu'elles ont un poids non négligeable dans le budget des jeunes. En définitive, en comptabilisant l'ensemble des jeunes adultes et en tenant compte de l'ensemble de leurs revenus (entre autres, revenus du travail, revenus sociaux, et aides parentales), les 18-24 ans disposent en moyenne de 794 euros par mois. Les revenus des jeunes sont donc globalement faibles, mais fortement variables en fonction de leur situation (Castell *et al.*, 2016).

LES JEUNES PAUVRES DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

Enfin, une définition plus administrative repose sur l'idée que les pauvres sont ceux et celles qui reçoivent l'aide publique. Ils correspondraient alors essentiellement aux bénéficiaires de prestations sociales. Cependant, la pertinence de cette approche peut être remise en cause en particulier s'agissant des jeunes. Pour eux, l'absence de prestation ne signifie pas nécessairement qu'ils ne sont pas pauvres, mais plutôt qu'ils n'y ont pas droit, car les politiques à leur égard consacrent l'idée que les familles doivent subvenir à leurs besoins. En particulier, les jeunes sont peu couverts par le risque de pauvreté puisque les moins de 25 ans sont exclus du revenu de solidarité active (RSA), même si trois exceptions leur permettent de le percevoir : s'ils assument la charge d'enfants nés ou à naître, s'ils ont un conjoint de plus de 25 ans lui-même bénéficiaire du RSA, et s'ils ont travaillé au moins deux ans à temps plein durant les trois années précédentes (appelés « RSA jeunes actifs »). Ainsi, en 2013, 2,6 % des 16-24 ans touchaient le RSA, tandis que ce taux était de 6,5 % pour les plus de 25 ans (Reduron, 2015). Plus généralement, les jeunes sont sous-représentés parmi les allocataires des divers minima sociaux (DREES, 2018).

Par ailleurs, cette pauvreté « dans les textes » peut reposer sur des critères flous, montrant la difficulté à identifier les jeunes dans le besoin. L'aide ponctuelle du Fonds d'aide aux Jeunes (FAJ), par exemple, qui s'élève en moyenne à 193 euros, est attribuée aux 18-25 ans après examen par des comités départementaux de professionnels. L'imprécision de la population cible (jeunes « ayant des difficultés sociales et financières ») donne lieu à des pratiques de sélection très différentes selon les départements (Lima, 2015).

Dès lors, comment les politiques publiques envisagent-elles la pauvreté des jeunes ? La stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté évoque peu la pauvreté en soi, que cela soit en termes d'insuffisance de ressources ou de conditions de vie dégradée. L'indicateur clé est leur taux de chômage, et la pauvreté des jeunes est associée à un défaut d'accès à la formation ou à l'emploi. Il s'agit de lutter contre une forme de mise à l'écart, actuelle ou future, de la société. Dans cette perspective, les jeunes « NEET », c'est-à-dire « ni en emploi ni en études ni en formation », sont présentés comme une population particulièrement vulnérable, qui est la principale cible de la « garantie jeunes ». Ce dispositif a permis depuis 2013 à près de 270 000 jeunes de bénéficier d'un accompagnement individuel et collectif vers l'emploi, avec le versement d'une allocation (Couronné, 2019).

Il s'adresse plus particulièrement aux NEET vulnérables, avec de faibles revenus ou ne bénéficiant pas de l'aide de leur parents, et mobilisables dans l'emploi. En définitive, ce ciblage spécifique rend difficile la mesure du nombre de jeunes éligibles à la garantie jeunes, d'autant plus que ces critères sont différemment interprétés sur le terrain (Farvaque *et al.*, 2016).

UNE CATÉGORIE DIFFICILE À SAISIR

Les jeunes pauvres forment une catégorie imprécise. D'une part, la pauvreté étant multiforme, différentes définitions de celle-ci coexistent. D'autre part, les outils habituellement mobilisés pour la mesurer ne saisissent que partiellement la pauvreté juvénile. Une partie de la jeunesse, notamment celle sans logement fixe ou vivant en collectivité, n'est pas prise en compte dans la mesure de la pauvreté monétaire et les ressources des jeunes restent par ailleurs difficiles à appréhender, rendant l'estimation de leur niveau de vie difficile. En outre, les spécificités des modes de vie juvéniles ne sont pas considérées dans la détermination du « minimum décent ». Enfin, les jeunes adultes étant exclus d'un certain nombre d'aides publiques, la pauvreté juvénile ne peut être réduite aux simples bénéficiaires de prestations sociales.

Ce flou entourant les jeunes pauvres complexifie l'élaboration des politiques publiques. Ces dernières doivent définir des publics cibles en déterminant des critères d'éligibilité, et donc, indirectement, en portant une certaine approche de la pauvreté. De cette façon, l'action publique tend plutôt à circonscrire la jeunesse en difficulté aux NEET vulnérables, et donc à envisager la pauvreté juvénile surtout à travers le prisme de l'insertion professionnelle.

Julie Bene, chargée d'études et de recherche, INJEP

POUR ALLER PLUS LOIN

- Castell L., Thouilleux C., Missègue N., Portela M., Rivalin R., 2016, *Ressources et accès à l'autonomie résidentielle des 18-24 ans*, Les Dossiers de la DREES n° 8 [en ligne](#).
- Couronné, J., 2019, « Garantie jeunes : quels enjeux et quels usages de l'allocation ? », INJEP/Fiches Repères [en ligne](#).
- Damon J., 2016, « Pauvreté et précarité en chiffres », *Cahiers français*, n° 390, p. 8-14 [en ligne](#).
- DREES, 2019, *Minima sociaux et prestations sociales, ménages aux revenus modestes et redistribution*, Panorama de la DREES – Social [en ligne](#).
- Farvaque N., Kramme C., Tuchsirer C., 2016, *La Garantie Jeunes du point de vue des Missions locales*, Rapport de recherche, Centre d'études de l'emploi et du travail [en ligne](#).
- Grobon S., 2014, « Quel budget faut-il tous les mois pour vivre ? », in DREES, *Minima sociaux et prestations sociales. Ménages aux revenus modestes et redistribution*. Édition 2014 [en ligne](#).
- Lima L., 2016, *Pauvres jeunes: enquête au cœur de la politique sociale de jeunesse*, Nîmes, Champ social éditions.
- Observatoire des inégalités, 2018, *Rapport sur la pauvreté en France* [en ligne](#)
- Reduron V., 2015, « Jeunes et au RSA. Près de 180 000 jeunes de moins de 25 ans en France métropolitaine », *Revue des politiques sociales et familiales*, n° 120, p. 71-79 [en ligne](#).
- Secours Catholique-Caritas, 2018, *État de la pauvreté en France, Rapport statistique* [en ligne](#).
- Vero J., Werquin P., 1998, « Un réexamen de la mesure de la pauvreté. Comment s'en sortent les jeunes en phase d'insertion ? », *Économie et statistique*, n° 308-309-310, p. 143-158 [en ligne](#).
- Des tableaux reprenant certains des indicateurs évoqués dans cette fiche repère sont accessibles sur le site de l'INJEP [en ligne](#).